


- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°077/2023

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20230614-D_2023_077-DE

SÉANCE DU 14 JUIN 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 78
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 12

Date de convocation :

08/06/2023

Date d'affichage :

16/06/2023

Votants :	94	Pour :	94	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BAUDIER Stéphanie ; BERPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GRESSET Dominique ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Héléne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal.

Excusés ayant donné pouvoir : AYMONIER Gaëtan (pouvoir donné à CALLAND Jacques) ; BAILLY Hervé (pouvoir donné à DEVAUX Catherine) ; BRUNET Hervé (pouvoir donné à DUBOCAGE Françoise) ; CHATOT Patrick (pouvoir donné à DUTHION Jean-Paul) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (pouvoir donné à MARQUES Patrick) ; ETCHEGARAY Josiane (pouvoir donné à GROSDIDIER Jean-Charles) ; HALBOURG Bertrand (pouvoir donné à PARIS Robert) ; LACROIX Serge (pouvoir donné à RASSAU Jean-Noël) ; LUSSIANA Eddy (pouvoir donné à LONG Grégoire) ; REYDELLET DELORME Emmanuelle (pouvoir donné à PROST Philippe) ; SERVIGNAT Odette (pouvoir donné à JAILLET Bernard) ; VUITTON Antoine (pouvoir donné à VIAL Jacques).

Excusés : BELLAT Stéphane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; PAIN Michel ; ROZEK Evelyne.

Absents : ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOISSON Laurence ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; MAILLARD Jean-Claude ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne.

Secrétaire de séance : BUCHOT Jean-Yves

Objet : SICTOM du Haut-Jura - Modification des représentants de la Communauté de Communes au comité syndical

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BUCHOT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le SICTOM du Haut-Jura assure la collecte des déchets par représentation-substitution de la Communauté de communes sur les communes de l'ancien périmètre de la Communauté de communes Jura Sud. Lors de la séance du Conseil Communautaire du 04 septembre 2020, Terre d'Emeraude Communauté a désigné ses représentants appelés à siéger au comité syndical du SICTOM du Haut-Jura en application du 3ème alinéa de l'article L. 5711-1 du CGCT ;

Le Conseil communautaire avait alors désigné pour la Commune de CRENANS, Madame JUHAN Christine et Monsieur BELLAMY Yann. Compte tenu de la démission de Monsieur BELLAMY Yann en date du 20 mai 2022, il convient de procéder au remplacement d'un représentant de la Commune de CRENANS. Sur délibération de la Commune, il est proposé de désigner Monsieur VINCENT Joël en lieu et place de Monsieur BELLAMY Yann.

Le Conseil communautaire avait alors désigné pour la Commune de Meussia, Monsieur CUINET Michel et Monsieur CERUTTI Gilbert. Compte tenu de la démission de Monsieur CUINET Michel, il convient de procéder au remplacement d'un représentant de la Commune de Crenans. Sur délibération de la Commune, il est proposé de désigner Monsieur ROTA Yann, Délégué suppléant et Monsieur CERUTTI Gilbert, auparavant délégué suppléant, serait alors désigné délégué titulaire.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 06 juin 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE DÉSIGNER les délégués suivants pour la Commune de Crenans au SICTOM du HAUT-JURA :

CRENANS	JUHAN Christine	4 chemin des pies, Hameau de Coulouvre 39260 CRENANS
	VINCENT Joël	1 impasse du coin 39260 CRENANS

DE DÉSIGNER les délégués suivants pour la Commune de Meussia au SICTOM du HAUT-JURA :

MEUSSIA	CERUTTI Gilbert	18 rue du cornet 39260 MEUSSIA
	ROTA Yann	5 rue du 19 mars 1962 39260 MEUSSIA

DE PRÉCISER que les représentants des autres Communes désignés le 04 septembre 2020 reste inchangé.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,




Le Président